M. Hamilton (Qu'Appelle), appuyé par M. Comtois, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-59, Loi modifiant la Loi sur le Yukon, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les territoires du Nord-Ouest.

## (En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les territoires du Nord-Ouest aux fins suivantes: établir une Cour d'appel pour les territoires du Nord-Ouest; autoriser la Cour territoriale des territoires du Nord-Ouest à siéger dans le territoire du Yukon pour les causes civiles; pourvoir à la nomination, à la rémunération et aux indemnités des juges adjoints de la Cour territoriale; et pourvoir, en outre, à l'application générale d'une législation relative au gibier dans les territoires du Nord-Ouest.

Résolution à rapporter.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Hamilton (Qu'Appelle), appuyé par M. Comtois, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-60, Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi modificatrice de la Loi sur les chemins de fer.

## (En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter un texte législatif pour modifier la Loi modificatrice de la Loi sur les chemins de fer, chapitre 40 des Statuts de 1958, en vue d'autoriser l'octroi de subventions sur la Caisse des passages à niveau des chemins de fer pendant une autre période de trois ans après le 31 janvier 1961.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Churchill, pour M. Hees, appuyé par M. Harkness, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-61, Loi modificatrice relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.